Influence: La bataille du français à l'ONU

Category: 2020-2030,2030-2040,Actualités
4 novembre 2026

Le français à l'ONU :
Anatomie d'une marginalisation consentie
Influence Normative et Culturelle

Depuis les années 2000, le français recule structurellement dans les enceintes onusiennes. Non pas faute de locuteurs, ils étaient 321 millions en 2025, mais sous l'effet d'un rapport de force normatif organisé. Derrière ce recul linguistique se dessine une opération cognitive menée par des acteurs identifiables, aux intérêts convergents, visant à imposer les cadres juridiques et techniques anglo-saxons comme standards universels.

Le Pacte pour l'Avenir de l'ONU, adopté en septembre 2024, en constitue l'illustration la plus récente. Le résultat est une capture normative progressive dont *in fine* les entreprises françaises font les frais, souvent sans en percevoir le mécanisme. Enquête sur un effacement qui ne doit rien au hasard.

En septembre 2024, l'ONU adopte le Pacte pour l'Avenir. Le document, censé engager la communauté internationale sur les grands défis du XXI^{e} siècle que sont la gouvernance numérique, le financement du développement, la réforme du Conseil de sécurité, est négocié, amendé et finalisé majoritairement en anglais, y compris dans ses phases informelles.
Les diplomates francophones, France en tête, n'ont pas exigé la parité linguistique pourtant garantie par le règlement intérieur de l'organisation. Aucune délégation

française n’a formellement bloqué le processus au nom du respect des langues officielles. Aucune note diplomatique publique n’a documenté cette anomalie. Le Pacte a été adopté. Le précédent a été posé.

L’effacement de la langue française à l’ONU

Ce n’est pas un incident isolé. C’est le symptôme visible d’un processus long, structuré et opérationnellement cohérent.
Depuis le début des années 2000, les réunions informelles et les interventions publiques de la France à l’ONU se tiennent majoritairement en anglais. A l’écrit, les notes de service, les communications de crise et les rapports techniques des grandes agences onusiennes circulent essentiellement dans cette même langue.
Le rapport sénatorial français n°642 de 2021 avait documenté cette érosion avec précision et appelé à faire du français une **« langue de combat »** dans les enceintes multilatérales. L’avertissement est resté sans traduction opérationnelle.
Le mécanisme sous-jacent est plus structurant que la seule question du prestige linguistique. Les agences spécialisées de l’ONU telles que l’OMS, le PNUD ou le PNUE ont progressivement réduit leurs budgets de traduction au nom de contraintes budgétaires. Les postes de juristes francophones n’ont pas été renouvelés. Les appels à candidatures pour les fonctions techniques sont rédigés en anglais, orientant mécaniquement le recrutement vers des profils formés dans des systèmes universitaires anglophones.
Ces transformations discrètes, jamais présentées comme des choix politiques, ont reconfiguré l’architecture informationnelle des Nations unies en profondeur. Ce que révèle l’adoption du Pacte pour l’Avenir, c’est que cette reconfiguration est désormais irréversible en l’absence d’une volonté politique explicite et soutenue. Ce que la France n’a pas manifesté.

Le périmètre de l’opération d’influence : normes techniques, droit et standards économiques

Comprendre l’enjeu réel suppose de distinguer deux niveaux d’analyse.
Le premier est visible, il s’agit de la place du français dans les débats en séance plénière, les discours officiels, les communiqués. Ce niveau est symbolique. Il mobilise l’attention médiatique et diplomatique.
Le second est structurant, il s’agit de la langue dans laquelle sont rédigées les normes techniques et juridiques internationales qui s’imposent ensuite à l’ensemble des acteurs économiques mondiaux. C’est à ce second niveau que se joue l’essentiel de l’opération.
Les agences spécialisées de l’ONU produisent des standards dont l’impact économique est considérable et souvent sous-estimé.
L’UIT (Union internationale des télécommunications) définit les standards mondiaux du spectre radio et des réseaux de nouvelle génération. La bataille autour des normes 5G et 6G, dans laquelle la Chine a massivement impliqué ses délégations techniques depuis 2015, se joue précisément dans ces enceintes. Le Codex Alimentarius, co-géré par la FAO et l’OMS, fixe les normes de sécurité alimentaire mondiales auxquelles les exportateurs français sont soumis.
L’OMI et l’OACI régulent respectivement les transports maritime et aérien.
Ces normes, rédigées en anglais, mobilisent des concepts issus de la *Common Law* tels que les *due diligence*, *discovery, best efforts*, *reasonable care*, qui n’ont pas d’équivalent univoque en droit civil de tradition napoléonienne. Une entreprise française qui s’y soumet accepte, sans

l’avoir négocié, un cadre contractuel étranger au sien, avec les coûts d’adaptation et de contentieux que cela implique.

La même logique s’applique aux critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance), dont le poids dans les décisions d’investissement mondial est désormais déterminant. Le concept a été popularisé par le *Global Compact* de l’ONU en 2004. Les standards de *reporting* actuels que sont les normes *ISSB (International Sustainability Standards Board),* directive européenne CSRD, découlent directement des grandes conférences climatiques organisées sous égide onusienne. Deux instituts privés américains, *l’ISSB* et la *Value Reporting Foundation*, en dessinent les contours opérationnels concrets. Ce sont eux qui définissent, en pratique, ce qui est « vert », ce qui est « éthique », ce qui est « durable ». Ce périmètre, défini en anglais dans un cadre conceptuel anglo-saxon, produit des effets économiques directs sur les entreprises françaises puisque l’industrie de défense française se voit exclue de certains fonds d’investissement responsable sur la base de définitions qu’elle n’a pas contribué à élaborer. Ce n’est pas un effet secondaire. C’est le résultat logique d’une capture normative aboutie.

L’ISO (Organisation internationale de normalisation) prolonge cette dynamique sur le terrain de la normalisation privée. Ses normes environnementales (ISO 14001) ou de responsabilité sociétale (ISO 26000) sont conçues en articulation directe avec les Objectifs de développement durable de l’ONU. L’organisation donne la direction stratégique et l’ISO la traduit en outils techniques. Ici encore, la langue de rédaction oriente les concepts, et les concepts orientent les marchés.

Acteurs, phases de l’opération, leviers et narratifs

L’opération n’est pas une conspiration centralisée pilotée depuis un état-major unique. Elle est le produit structurel d’intérêts convergents entre acteurs distincts, opérant sur des registres complémentaires sans nécessiter de coordination explicite. C’est précisément ce qui la rend difficile à contrer parce qu’elle n’a pas de centre de gravité unique, elle a une logique systémique.

Le mécanisme de domination suit une séquence reproductible et documentable.
Une puissance propose un cadre conceptuel au sein d’une agence onusienne. Si ce cadre est adopté, il devient le standard mondial de référence. Les entreprises et les États non anglophones sont alors contraints de s’y adapter, sans avoir participé à sa construction, supportant seuls les coûts de traduction, d’adaptation juridique et de mise en conformité.
L’opération a connu trois phases distinctes. Entre 2000 et 2015, la reconfiguration linguistique s’opère progressivement et sans décision formelle explicite. Les budgets de traduction sont réduits au nom de l’efficacité budgétaire. Les juristes francophones ne sont pas remplacés. La France ne s’y oppose pas. Entre 2015 et 2020, la capture normative s’accélère. Les grandes négociations multilatérales, l’accord de Paris sur le climat, l’agenda 2030 pour le développement durable ou les régulations numériques émergentes, sont menées et rédigées majoritairement en anglais. Les concepts structurants qui en sont issus, connus en tant que *sustainable development, digital governance, resilience, accountability*, sont pensés dans un logiciel intellectuel anglo-saxon. Leurs traductions françaises sont des calques approximatifs, pas des équivalents conceptuels.
La France traduit. Elle ne propose pas. De 2020 à 2025, les alertes se multiplient sans produire

de réponse systémique. Le rapport sénatorial de 2021 documente le recul. L'OIF, sous la direction de Louise Mushikiwabo depuis 2018, ne produit pas de doctrine opérationnelle de contre-influence. Le Gabon et le Togo rejoignent le Commonwealth en 2022, signalant publiquement que l'espace francophone n'est plus perçu comme un levier de puissance économique et politique suffisant. La France n'engage pas de réponse coordonnée.

La suprématie du narratif en anglais

L'une des caractéristiques les plus sophistiquées de cette opération d'influence est que chaque acteur impliqué dispose d'un narratif distinct, adapté à son public cible et à ses intérêts propres. Ces narratifs ne se contredisent pas frontalement. Ils se superposent, se renforcent mutuellement et produisent un effet cumulatif qui rend la capture normative à la fois invisible et difficile à contester. Décrypter ces narratifs, c'est comprendre la mécanique cognitive de l'opération.

Les puissances anglo-saxonnes ne présentent jamais leur influence linguistique comme un choix politique. Leur narratif central repose sur l'idée que l'anglais est devenu, par un processus naturel et fonctionnel, la *lingua franca* de la coopération internationale. Ce cadrage est décisif car il dépolitise ce qui est en réalité un rapport de force. En présentant l'anglais comme un outil neutre et universel, ils rendent toute résistance francophone illégitime, voire archaïque. Le sous-texte constant adressé aux diplomates et aux technocrates des agences onusiennes est qu'insister sur le français, c'est ralentir le travail collectif, c'est faire passer l'ego national avant l'intérêt commun.

Le narratif chinois est plus récent mais opérationnellement très efficace. Pékin ne cherche pas à imposer le mandarin comme langue de travail à l'ONU puisque ce serait un combat perdu d'avance à court terme. Sa stratégie linguistique est plus subtile. Elle accepte l'anglais comme langue de négociation tout en investissant massivement dans le contenu technique rédigé dans cette langue. L'intention est de capter les standards normatifs, notamment dans les domaines technologiques via l'UIT, en produisant un volume de propositions techniques en anglais que les délégations occidentales, y compris françaises, ne sont pas en mesure d'absorber ni de contrer faute de ressources humaines suffisantes. En parallèle, le narratif adressé aux pays en développement, et notamment aux États africains, est celui de la solidarité Sud-Sud. La Chine se présente comme un partenaire non conditionnel, respectueux des souverainetés, en opposition implicite aux exigences normatives occidentales. Ce positionnement lui permet de capter des marchés et des votes au sein des agences onusiennes, fragilisant davantage la position francophone.

Pour ce qui est des grandes firmes juridiques anglo-saxonnes, leur narratif est celui de l'expertise. En effet, elles opèrent sur un registre apparemment apolitique, celui de la compétence technique. Ils sont les meilleurs, les plus expérimentés, les mieux dotés en ressources pour traiter les contentieux complexes du droit international. Ce narratif est auto-réalisateur. En formant les juristes des agences onusiennes, en rédigeant les contrats-types des grandes négociations multilatérales, en fournissant les experts qui participent aux groupes de travail normatifs, ils s'assurent que le cadre conceptuel dans lequel s'inscrivent ces instruments est celui de la *Common Law*. Leur intention n'est pas idéologique, elle est économique. Chaque concept de *Common Law* intégré dans un traité multilatéral ou une norme ISO génère mécaniquement du contentieux futur sous droit anglais ou américain, dont elles seront les bénéficiaires naturelles.

Le filtre cognitif des institutions internationales

Le FMI et la Banque mondiale opèrent quant à eux avec un narratif particulièrement puissant car enveloppé dans un discours de vertu, celui de la transparence, de la redevabilité et de la bonne gouvernance. Les conditionnalités formulées en anglais sont présentées comme des exigences techniques universelles, des standards objectifs de gestion publique. Ce cadrage efface la dimension normative du choix linguistique. En pratique, exiger que les plans de réforme, les audits de gouvernance ou les stratégies de développement soient produits en anglais, c'est imposer un filtre cognitif qui oriente les solutions vers des modèles pensés dans un logiciel intellectuel anglo-saxon. L'intention réelle, qu'elle soit consciente ou systémique, est de maintenir une architecture de dépendance dans laquelle les États bénéficiaires de l'aide restent tributaires des cadres conceptuels et des experts produits par les pays contributeurs dominants.
Enfin, en ce qui concerne la France, son narratif relève du pragmatisme bienveillant. Il est sans doute le plus paradoxal car il est auto-infligé. Les diplomates français qui s'expriment en anglais dans les réunions informelles de l'ONU ne le font pas sous la contrainte. Ils le font au nom d'un pragmatisme assumé, d'une volonté de ne pas ralentir les négociations, d'une crainte sincère de passer pour arrogants ou repliés sur eux-mêmes. Ce narratif interne à la diplomatie française est le produit d'une décennie de socialisation dans des environnements multilatéraux où l'anglais est devenu la norme de fait. Il traduit l'intention réelle d'être efficace, apprécié et influent par la relation plutôt que par la contrainte. Mais il produit l'effet inverse car en renonçant à la bataille linguistique dans les espaces informels, là où se construisent réellement les compromis et les alliances, la France abandonne le terrain où sa tradition juridique et conceptuelle pourrait s'exercer le plus directement. Ce que perd la France dans cette dynamique n'est pas seulement une influence culturelle diffuse. C'est un accès structurel aux marchés, aux réseaux d'expertise et aux flux d'investissement d'un continent dont la population atteindra 2,5 milliards d'habitants en 2050. Les entreprises françaises présentes en Afrique subsaharienne opèrent déjà dans des environnements normatifs de plus en plus structurés par des standards anglais ou chinois. La perte du levier linguistique accélère leur marginalisation dans les appels d'offres, les partenariats technologiques et les arbitrages juridiques locaux.

L'Afrique francophone : le révélateur du coût stratégique

Le paradoxe africain constitue sans doute la dimension la plus structurellement significative de cette opération. L'Afrique subsaharienne francophone est aujourd'hui le principal moteur de croissance démographique du français dans le monde. Elle représente le vivier le plus dynamique de locuteurs francophones pour les décennies à venir. Simultanément, les élites de ces mêmes pays se trouvent soumises à une pression croissante vers le tout-anglais, exercée non par la contrainte directe, mais par les mécanismes de conditionnalité des grandes institutions financières internationales.
Les rapports techniques du FMI, les stratégies de développement de la Banque mondiale, les appels à projets des grandes agences onusiennes, sont tous rédigés en anglais. Les experts, ingénieurs et hauts fonctionnaires africains francophones, formés dans les universités d'Abidjan, de Dakar ou de Lomé, se voient contraints de reformuler leur expertise dans un cadre linguistique et conceptuel étranger pour être simplement audibles par les institutions qui financent leur développement. Ce filtre n'est pas neutre. Il favorise mécaniquement les profils formés dans des systèmes anglophones, au détriment de talents dont la compréhension des réalités locales est pourtant indispensable à l'efficacité des programmes déployés.
L'effet politique est symétrique. Lorsque les Nations unies déploient des missions de paix

comme la MONUSCO en République démocratique du Congo ou des programmes de développement au Sahel, et que les décisions stratégiques se prennent dans des bureaux de New York ou de Washington dans une langue étrangère aux populations concernées, une rupture démocratique réelle se produit. Les critères de conditionnalité de l'aide, les stratégies de sécurité, les évaluations de gouvernance, tout cela est rédigé dans un idiome qui exclut structurellement la société civile, les élus locaux et les entrepreneurs de la zone francophone du processus décisionnel. On décide pour ces populations en leur imposant un filtre cognitif qu'elles n'ont pas choisi.
Ce phénomène éclaire d'une lumière particulière le choix de l'Élysée de soutenir en 2018 la candidature de Louise Mushikiwabo à la tête de l'OIF. Ancienne ministre des Affaires étrangères d'un Rwanda qui, sous Paul Kagame, avait substitué l'anglais au français dans l'ensemble de son système éducatif et administratif, elle incarne une lecture de la francophonie découplée de toute doctrine de puissance linguistique. Ce choix, présenté comme un geste de réconciliation diplomatique avec Kigali, a signalé à l'ensemble de l'espace francophone africain que Paris était prêt à sacrifier son levier d'influence linguistique sur l'autel des équilibres politiques de court terme. Le ralliement du Gabon et du Togo au Commonwealth en 2022 s'inscrit dans la continuité logique de ce signal.

La doctrine en question

Le recul du français à l'ONU n'est pas le produit d'une fatalité démographique, ni d'une infériorité culturelle. C'est le résultat documentable d'un rapport de force normatif dans lequel des acteurs identifiables ont su transformer la langue en levier de capture réglementaire, économique et cognitive. L'opération agit sur le périmètre de ce qui est pensable, négociable et codifiable dans les enceintes multilatérales.
Ce triptyque pensable, négociable, codifiable décrit une chaîne causale complète. L'opération commence en amont, dans la définition du cadre intellectuel. Elle se poursuit dans la structuration des compromis possibles. Elle s'achève dans la production de normes opposables. À chacun de ces trois niveaux, l'absence du français comme langue de construction et non seulement de traduction prive la France et l'espace francophone d'un levier d'action réel sur la gouvernance mondiale. Celui qui rédige la norme choisit les concepts. Celui qui choisit les concepts oriente les marchés, les financements et les contentieux.
La France dispose des leviers nécessaires pour engager une réponse systémique puisqu'elle jouit du poids démographique francophone croissant, d'une tradition de droit civil reconnue et d'une présence dans les instances de normalisation technique. Elle ne les mobilise pas de façon coordonnée. Ce n'est pas une question de moyens. C'est une question de doctrine stratégique. Et l'absence de doctrine est elle-même une décision.

Bérengère NAIL
Auditrice de la 50e promotion MSIE MBA Exec
Management Stratégique et Intelligence Economique
Ecole de guerre économique
1er novembre 2026